



## Menez le bon combat

Chers amis,

Les paroles du président de la République hier soir nous mobilisent autour d'une guerre inédite, contre un virus qui se répand sournoisement, lentement au début et de manière exponentielle désormais, dans toute la population mondiale. Il s'attaque surtout finalement aux plus faibles, aux plus vulnérables qu'il a la lâcheté de tuer et, bien heureusement, cela nous scandalise. Cet adversaire invisible mériterait qu'on lui attache une meule au cou pour le précipiter au fond de la mer. Mais il aime l'eau, paraît-il. Même l'eau bénite ne le rend pas plus miséricordieux.

Un sursaut moral pourrait nous aider à quitter notre individualisme en faisant l'expérience paradoxale d'un confinement et d'une distanciation sociale par esprit de solidarité. Il n'est pas banal qu'il faille se retrouver seul, en quelque sorte face à soi-même, pour le bien du plus grand nombre, surtout des plus vulnérables !

Pourtant ce carême nous a invités à suivre Jésus au désert et à affronter le bon combat, le combat contre les tentations du démon. La tentation de notre confort qui nous fait souvent oublier que nous ne vivons *pas seulement de pain mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu*. Le président nous a dit de lire, de nous cultiver. Il n'a pas mentionné la Bible ni les écrits des saints, laïcité oblige, mais chacun sait ce qui va nourrir le mieux sa solitude. Vient ensuite la tentation de l'ordalie ou du fidéisme qui consisterait à croire que, parce que nous sommes croyants, nous n'aurions pas besoin de tant nous protéger, qu'il faudrait nous sacrifier bêtement tandis que nous sommes avertis d'un danger objectif. Cette tentation nous ferait devenir des agents de propagation du virus, bref de pactiser avec l'ennemi ! Mais « *tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu* ». Enfin, la tentation de profiter de la situation, de chercher notre avantage et le pouvoir sur les autres que cette situation pourrait nous procurer peut guetter les plus pervers d'entre nous, mais pas seulement. S'abandonner, ne pas tout savoir, faire confiance à ceux à qui Dieu a confié la charge de nous guider dans la crise, est un exercice spirituel qui ne va de soi pour personne. Nous avons nos doutes, nos défiances, nos inquiétudes et nos revendications. Chacun d'entre nous peut se sentir en effet attaqué par les autres, perdre confiance dans ses frères ou en Dieu, et vouloir détourner les énergies qui s'engagent dans ce combat en aveugle à des fins personnelles. La question à se poser pour un examen de conscience lucide serait alors : quel avantage personnel est-ce que je tire de la situation actuelle ? quelle est ma véritable motivation ? pour qui, en vue de quel bien est-ce que j'agis ? et aussi : avec qui puis-je en parler pour vérifier la justesse de mes comportements et de mes réactions ?

Vous trouverez ci-dessous les consignes pratiques mises à jour. Pour toute sortie de chez vous, n'oubliez pas de signer l'attestation de déplacement dérogatoire.

Merci à chacun d'entre vous de les mettre en œuvre. N'hésitez pas à écrire un mail ou appeler en cas de doute ou de question d'interprétation.



Bien fraternellement.

+ Laurent Camiade

## Rappels :

1. Aucune messe (dominicale, de semaine, de funérailles) avec une assemblée, de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée. Les églises peuvent ouvertes, avec moins de 20 personnes en prière individuelle et à distance les unes des autres.
2. Si vous jugez possible qu'une messe soit célébrée pour des communautés religieuses bien déterminées, il convient absolument que ce soit sans aucune personne étrangère à la communauté ; que le prêtre reste à distance des Sœurs. Il serait sage que la communion soit distribuée par une des religieuses.
3. Pour les obsèques, elles peuvent pour le moment être célébrées dans les églises. L'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Il faut reporter la célébration eucharistique à des temps meilleurs. Seul celui qui préside bénit le corps avec l'eau bénite ; les autres s'approchent et s'inclinent sans toucher le cercueil et font le signe de croix sur eux-mêmes.
4. Baptêmes, mariages, confirmations, professions de foi, premières communions, sont à reporter à des temps meilleurs.
5. Pour les scrutins, le Service national SNCC fournit aux diocèses les éléments nécessaires pour les circonstances actuelles.
6. Les confessions doivent se faire dans des lieux qui permettent un mètre de distance et de ne pas se tenir face à face.

## Points d'attention :

1. Il serait sage de permettre aux prêtres âgés de ne pas participer aux repas communs et donc de leur livrer ou de leur faire porter un déjeuner chaque jour à domicile. Ceux qui habitent une maison commune pourraient prendre leurs repas chez eux. Tout contact avec une personne contaminée oblige à 14 jours de confinement strict ; le risque est grand d'une insuffisance respiratoire qui pourrait ne pas pouvoir être traitée à l'hôpital, faute de matériel.
2. La visite aux personnes âgées et aux familles en deuil peut se faire, mais sans contact, si possible à bonne distance. Pour cela, le prêtre ou le diacre doit se munir de la déclaration nécessaire « attestation de déplacement dérogatoire » (pièce jointe).
3. Il est nécessaire que les prêtres et les diacres remplacent pour présider les obsèques les laïcs de plus de 70 ans afin de protéger ces derniers.
4. Les salariés doivent être mis en télétravail autant que possible ou en chômage technique (pris en charge par l'État). Il est capital d'assurer les salaires de mars. Le secrétariat général travaille avec les économistes pour que toute information nécessaire à ce niveau soit connue.
5. Chaque diocèse réfléchit aux moyens d'assurer une animation catéchétique et spirituelle « à distance » pour les enfants et les jeunes. Chaque diocèse mettra en place ce qu'il faut pour soutenir la vie spirituelle des fidèles dans les semaines à venir jusqu'au dimanche des Rameaux. Les services nationaux SNPLS et SNCC donnent des propositions en ce sens sur leur site internet.
6. Le canon 1000, § 2 prévoit que, dans la célébration du sacrement des malades, l'onction d'huile puisse être faite non avec le pouce mais avec un instrument, comme un stilet ou une aiguille. Voir Roger van der Weyden, Triptyque des 7 sacrements : [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/21/Seven\\_Sacraments\\_Rogier.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/21/Seven_Sacraments_Rogier.jpg)